

# DELIBERATION N°D2024\_34 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 16 mai 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT et Ghyslaine LESUEUR.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. André VUACHET), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL) et Mme Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Ghyslaine LESUEUR). Ms Philippe De PACHTERE (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX.

Date de convocation : 07 mai 2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 6 pouvoirs

Madame Ghyslaine LESUEUR  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET : mise à jour du règlement de la bibliothèque**

Dans le cadre de l'évolution du service bibliothèque, notamment la possibilité de prêts de jeux de société et le développement des animations, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de ce service pour l'adapter au fonctionnement actuel.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **VALIDE**, à l'unanimité, le règlement intérieur du service bibliothèque ci-joint à compter du 28 mai 2024.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **24 MAI 2024**  
Télétransmis en préfecture le : **24 MAI 2024**  
Mis en ligne le : **24 MAI 2024**

♀

# DELIBERATION N°D2024\_35 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 16 mai 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT et Ghyslaine LESUEUR.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. André VUACHET), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL) et Mme Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Ghyslaine LESUEUR). Ms Philippe De PACHTERE (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX.

Date de convocation : 07 mai 2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 6 pouvoirs

Madame Ghyslaine LESUEUR  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET** : Avenant au règlement intérieur du service « Cap Loisirs »

Dans le cadre du fonctionnement du service « Cap Loisirs » sur la commune de Marcellaz-Albanais, il est nécessaire d'apporter des modifications et des précisions relatives aux modalités d'inscription au service (modification, annulation, absence) qui sont notifiées dans le règlement intérieur.

Pour ce faire, il est proposé de rédiger un avenant au règlement actuel.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **VALIDE**, à l'unanimité, l'avenant au règlement intérieur du service « Cap Loisirs » ci-joint à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le :

Télétransmis en préfecture le :

Mis en ligne le :

24 MAI 2024

24 MAI 2024

24 MAI 2024



# DELIBERATION N°D2024\_36 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 16 mai 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT et Ghyslaine LESUEUR.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. André VUACHET), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL) et Mme Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Ghyslaine LESUEUR). Ms Philippe De PACHTERE (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX.

Date de convocation : 07 mai 2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 6 pouvoirs

Madame Ghyslaine LESUEUR  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET : CDAS 2024 voirie – demande de subvention**

Dans le cadre des investissements prévus au budget 2024 (170 000.00 € TTC, pour le compte 2151-réseaux de voirie), il est nécessaire de confirmer les projets de rénovation de voirie sur la commune.

Le montant estimatif de ces travaux (maîtrise d'œuvre incluse) s'élève à 123 747.60 € TTC.

Pour ce faire, il est proposé de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre des CDAS (Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité).

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **VALIDE**, à l'unanimité, les travaux de rénovation de voirie prévus;
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une subvention au titre des CDAS 2024, d'un montant maximal pouvant être accordé, auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie mentionnés ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le : 24 MAI 2024  
Télétransmis en préfecture le : 24 MAI 2024  
Mis en ligne le :

24 MAI 2024



# DELIBERATION N°D2024\_37 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 16 mai 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT et Ghyslaine LESUEUR.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. André VUACHET), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL) et Mme Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Ghyslaine LESUEUR). Ms Philippe De PACHTERE (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX.

Date de convocation : 07 mai 2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 6 pouvoirs

Madame Ghyslaine LESUEUR  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET** : Emprunt relatif à la reconstruction et extension du groupe scolaire

Afin de financer le projet de la restructuration et extension du groupe scolaire, il a été prévu au budget 2024 un emprunt s'élevant à 1 600 000 €.

Monsieur le Maire expose que cet emprunt peut se faire en 2 temps : un emprunt d'1 000 000 € au mois de mai 2024 et un emprunt d'un montant de 600 000€ maximum, fin d'année 2024 ou en 2025 ; une consultation a été faite auprès de quatre établissements bancaires, pour un montant de 1 000 000 €, à savoir :

- Banque des Territoires
- Crédit Mutuel
- Crédit Agricole des Savoie,
- Caisse d'Épargne.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, de contracter auprès de l'établissement Crédit Mutuel, un emprunt de 1 000 000.00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Durée : 20 ans
  - Taux fixe : 3.90%
  - Remboursement : termes trimestriels constants en capital.
  - Frais de dossier : 1 000.00 €
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer le contrat et tout autre document en lien avec cet emprunt.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le : 24 MAI 2024  
Télétransmis en préfecture le : 24 MAI 2024  
Mis en ligne le : 24 MAI 2024



# DELIBERATION N°D2024\_38 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 16 mai 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT et Ghyslaine LESUEUR.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. André VUACHET), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL) et Mme Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Ghyslaine LESUEUR). Ms Philippe De PACHTERE (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX.

Date de convocation : 07 mai 2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 6 pouvoirs

Madame Ghyslaine LESUEUR  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET : Rétrocession chemin de la Tailla – prix de vente**

Par délibération n°D2023\_56 du 09 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la rétrocession du chemin de la Tailla à la commune, demandée par l'Association syndicale libre « les Jardins du Faubourg ».

Afin de finaliser cette transaction, il est nécessaire de compléter cette délibération afin d'indiquer qu'il s'agit d'une vente à l'euro symbolique.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **FIXE**, à l'unanimité, le prix de vente de la rétrocession indiquée ci-dessus à l'euro symbolique.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire,  
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Mis en ligne le :

24 MAI 2024

24 MAI 2024

24 MAI 2024

